

ARTICLE 1 - GENERALITES

1. Les Conditions Générales de réservation stipulées dans ce document s'appliquent à tous les produits et services fournis par **MONDO ZENITH**. Le client s'engage à respecter les présentes Conditions Générales de réservation dont il a pris connaissance avant la réservation et qu'il accepte sans réserve.

2. Les présentes Conditions Générales produiront leur entier effet et prévaudront sur toute autre disposition sauf dérogation écrite consentie par **MONDO ZENITH**

ARTICLE 2 - LE CONTRAT DE VOYAGE

2.1 Partie contractante

Le contrat de voyage est conclu avec ATLAS VOYAGES en fonction du type de produit(s) ou service(s) que le client réserve. Lorsque la réservation est effectuée auprès d'un fournisseur prestataire de service, **MONDO ZENITH** agit en tant qu'intermédiaire entre le client et ce prestataire de service. Le contrat sera donc soumis aux Conditions Générales de Vente de ce prestataire qui pourra limiter ou exclure sa responsabilité sans pour autant que cette exclusion de responsabilité signifie un accroissement de notre responsabilité.

Le client peut, le cas échéant, se référer au site internet de chaque prestataire sur les Conditions Générales de Vente applicables aux clients consommateurs ou demander toute information supplémentaire à son conseiller de voyage. Dans tous les cas, **MONDO ZENITH**, ne peut étudier que les réclamations impliquant sa responsabilité directe et avérée.

2.2 Conclusion du contrat

Toutes les réservations sont réalisées sous réserve des disponibilités. Le client a la possibilité de vérifier le contenu et le prix total de sa réservation ainsi que de corriger toute erreur éventuelle avant la confirmation de sa commande. Sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions Générales de réservation, le contrat entrera en vigueur dès lors que **MONDO ZENITH** a reçu le paiement effectif du client.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de prestation de service et avoir vu les conditions de l'offre avant de procéder à la confirmation de l'achat de la prestation et au paiement de celle-ci. Il est de la responsabilité du client de sauvegarder tous les documents contractuels.

Une copie du contrat sera automatiquement conservée dans les registres de **MONDO ZENITH**. Les données collectées concernant les clients sont traitées conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le client reconnaît avoir été informé qu'il peut y avoir des frais de dossier par dossier de réservation et/ou par personne en fonction du produit réservé. Le client sera informé des frais éventuels lors de la confirmation de sa réservation. Ces frais de réservation peuvent être modifiés sans préavis et peuvent être augmentés, réduits ou supprimés.

ARTICLE 3 - LA RESERVATION DU VOYAGE

Le prix de chaque produit ou service est régulièrement revu et peut varier à la hausse ou à la baisse. Les offres promotionnelles et remises offertes en agence ou sur le site web www.MZVOYAGES.COM sont proposées à la discrétion de **MONDO ZENITH** et resteront disponibles pour la durée indiquée dans l'offre promotionnelle. Toutes les offres sont faites sous réserve de disponibilité et peuvent être retirées à tout moment.

Lors d'une réservation, le client garantit qu'il accepte les présentes conditions en son nom et/ou au nom de plusieurs personnes. Si le client fait une réservation pour plus d'une personne, il garantit être responsable de manière solidaire pour tous les paiements dus par chacun des personnes pour lesquelles il effectue la réservation.

Il est de la responsabilité du client d'assurer que toute information qui lui est fournie par **MONDO ZENITH** ou par un des fournisseurs de soit transmise à toutes les personnes. Toute information transmise au client sera considérée comme étant transmise à l'ensemble des personnes pour lesquelles il fait ou a fait une réservation.

ARTICLE 4 - LE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

1. Paiement en espèces
2. Paiement par chèque ;
3. Cartes Visa, Mastercard et Eurocard ;
4. Paiement par virement.

Dans le cadre de la prévention contre l'émission de chèques sans provision et la fraude à la carte bancaire, et afin de protéger le client contre une utilisation frauduleuse de ses moyens de paiement, **MONDO ZENITH** pourra demander des documents complémentaires, notamment :

○ Si le client souhaite effectuer une réservation auprès de l'agence **MONDO ZENITH** ou via téléphonique **MONDO ZENITH** se réserve le droit de demander au client de lui fournir les éléments suivants :

- Une copie simple d'une pièce d'identité du titulaire du moyen de paiement ;
 - Une copie simple de la carte bancaire si paiement par carte bancaire.
- À défaut de réception de ces documents sous quarante-huit (48) heures suivant la demande de réservation, la commande pourra être annulée par **MONDO ZENITH**, auquel cas la réservation sera considérée comme n'ayant jamais existé.

○ Si le client souhaite effectuer une réservation sur le site web www.MZVOYAGES.COM

MONDO ZENITH se réserve le droit de demander au client, avant de traiter sa demande de réservation, de lui fournir les éléments suivants :

- Un justificatif du domicile datant de moins de trois mois ;
- Un formulaire de vérification d'identité dûment complété et signé par la personne effectuant le paiement par carte ;
- Une copie simple de la carte d'identité du titulaire de la carte bancaire ;
- Une copie simple de la carte bancaire.

À défaut de réception de ces documents sous quarante-huit (48) heures suivant la demande, **MONDO ZENITH** se réserve le droit de ne pas donner suite à sa demande de réservation.

ARTICLE 5 - LES DOCUMENTS DE VOYAGE

5.1 Billets électroniques (e-ticket)

À compter du 1^{er} juin 2008, suivant décision de l'Association de Transport Aérien International (IATA) et de toutes les compagnies aériennes, les agences de voyage n'ont désormais plus le droit d'émettre des billets papiers.

Cela signifie que **MONDO ZENITH** pourra seulement émettre des billets électroniques (e-ticket).

Le client **MONDO ZENITH** aura la possibilité d'émettre un billet électronique, la prise en compte de la réservation sera soumise à la possibilité d'obtenir du fournisseur un titre de transport sous un format accepté et reconnu par les conventions internationales. Dans le cas où le fournisseur ne pourrait émettre le billet sous une forme quelconque, **MONDO ZENITH** annulera la commande du client et sa réservation sera considérée comme n'ayant jamais existé.

Dans le cas d'une annulation de la réservation du client, **MONDO ZENITH**, uniquement à titre informatif et sans aucune obligation de résultat, lui fera part d'offres équivalentes à la commande annulée, afin de rendre sa nouvelle réservation plus facile.

5.2 Bons d'échange (Voucher)

LE VOUCHER EST EDITE PAR LES CONSEILLERS DE VOYAGES DUMENT HABILITES PAR **MONDO ZENITH** AFIN DE PERMETTRE AU CLIENT DE COMMENCER LA OUS LES PRESTATIONS PAYEES(S).

LE VOUCHER ET LES DROITS QUI Y SONT RATTACHES NE SONT NI CESSIBLES NI ECHANGEABLES.

LE VOUCHER PEUT EGALEMENT ETRE EMIS PAR ATLAS VOYAGES EN SA QUALITE D'INTERMEDIAIRE EN LIEU ET PLACE DU FOURNISSEUR. LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU FOURNISSEUR SONT ALORS MENTIONNEES SUR CE DOCUMENT OU DANS LE CAS OU ELLES NE LE SERAIENT PAS, LES CONSEILLERS DE VOYAGE FOURNIRONT A TITRE D'INFORMATION TOUT RENSEIGNEMENT NECESSAIRE.

ARTICLE 6 - MODIFICATION PAR LE CLIENT

Toute demande de modification est soumise aux réserves de disponibilité, ainsi qu'aux limitations et restrictions prévues par **MONDO ZENITH**

Si la modification entraîne une hausse du prix de la réservation, le client devra payer les coûts supplémentaires augmentés des frais de modification. Cependant, dans le cas où le prix de réservation est moins élevé après modification, le remboursement de la différence est effectué en tenant compte des frais de modification.

Dans tous les cas, si le client souhaite modifier tout ou partie de sa réservation, des frais de dossiers de **MONDO ZENITH** s'appliqueront, sauf mention spéciale ou dérogation précisant les conditions spécifiques applicables à la réservation.

ARTICLE 7 - ANNULATION PAR LE CLIENT

En cas d'annulation d'une réservation, les frais de dossier, les frais de service, Les assurances et les frais de modifications ne sont pas remboursables.

Les frais d'annulation susvisés sont définis en fonction de la nature de la prestation achetée et des conditions générales de vente du prestataire pour lequel **MONDO ZENITH** est intermédiaire. Il appartient au client de se renseigner auprès de son conseiller de voyages. Lorsque le client n'opte pas pour un remboursement en compte à consommer sur une prestation ultérieure, **MONDO ZENITH** applique en outre des frais d'annulation pouvant aller jusqu'à 5 % du montant de la prestation, sauf mention spéciale ou dérogation précisant les conditions spécifiques applicables à la réservation.

ARTICLE 8 - DEFAUT D'ENREGISTREMENT OU NO SHOW

Si le client dispose d'une réservation pour un des produits ou services de **MONDO ZENITH** mais qu'il ne se présente pas à l'enregistrement pour bénéficier dudit produit ou service, il ne lui sera pas possible d'obtenir un remboursement.

ARTICLE 9 - ASSURANCES

9.1 CONTRAT D'ASSURANCE

Il est de la responsabilité du client de souscrire une assurance adéquate pour couvrir (au minimum) les dépenses encourues dans le cas d'une annulation ainsi que les coûts d'assistance, notamment de rapatriement, en cas d'accident ou de maladie à l'étranger.

Il est de la responsabilité du client également de se conformer aux exigences de la société d'assurance et du devoir de lui fournir tous renseignements exactes et nécessaires au moment de la souscription du contrat.

Les ventes de produits packagés (incluant vol, transfert, hébergement et/ou circuit) prévoient une assurance assistance voyage dont les modalités et les caractéristiques sont définies dans les conditions générales prévues par la compagnie d'assurance et dont le client déclare en être informé.

Il est important de noter que **MONDO ZENITH** n'est en aucun cas responsable des infractions pénales commises par ses employés, agents et fournisseurs sauf en cas de faute lourde ou volontaire de la part de **MONDO ZENITH** en tant qu'intermédiaire.

9.2 ANNULATION DE LA POLICE D'ASSURANCE

Toutes les assurances doivent être souscrites et payées au moment de la réservation et ne sont pas remboursables.

ARTICLE 10 - INFORMATIONS, PASSEPORTS, VISAS ET SANTE

Il est de la responsabilité du client de s'informer des risques sanitaires relatifs au(x) pays de destination. Le client devra demander conseil quant aux vaccinations et précautions pouvant être obligatoires ou recommandées à un spécialiste (notamment un médecin généraliste, une infirmière, un pharmacien ou une clinique spécialisée dans les voyages) idéalement au moins 8 semaines avant la date de départ.

Il est de la responsabilité du client de :

- vérifier auprès de l'ambassade ou du consulat concerné s'il a besoin d'un visa pour entrer sur le territoire de sa ou ses destination(s) ;
- se procurer le visa qui correspond à sa ou ses destination(s) ainsi qu'à ses différents points de passage.

Au cas où le client ne rempli pas ces formalités, il sera seul responsable des coûts, pertes ou dommages encourus par lui-même ou par **MONDO ZENITH** en raison de ce manquement.

Le client devra inclure toutes les étapes de son voyage, qui pourraient également nécessiter l'obtention d'un visa. Il est à noter que de nombreux pays peuvent exiger que le passeport du client soit valable encore six mois après la période de son séjour. Certains pays appliquent différentes réglementations, le client devra donc contacter l'ambassade ou le consulat de sa destination afin d'obtenir les informations précises et actualisées.

Le client doit s'assurer que son passeport est lisible et intact. Toute trace de détérioration pourrait avoir pour conséquence le refus d'embarquement ou d'entrée sur le territoire de destination.

Le nom inscrit sur le passeport doit être le même que celui inscrit sur le billet. Dans le cas contraire, le client pourra se retrouver dans l'impossibilité de voyager et l'assurance pourrait être inopérante.

ARTICLE 11 - RESERVATION D'HOTEL / LOGEMENT SEUL

11.1 Classement par étoile

Le classement par étoiles symbolise la qualité d'ensemble, le niveau de service et de restauration et les prestations proposées par l'établissement. Les classements en vigueur dans chaque pays varient en fonction des critères spécifiques appliqués par l'organisme local établissant le classement et sont fournis à titre informatif seulement. Ils ne constituent aucune garantie de quelque nature que ce soit de la part de **MONDO ZENITH**

11.2 Hôtels
Il est à noter que les hôtels réservés par **MONDO ZENITH** pour ses clients ne sont pas une exclusivité de celle-ci. **MONDO ZENITH** ne peut être tenu responsable d'éventuelles restrictions des prestations en raison de l'arrivée d'autres clients ou de leurs activités.

Il est possible que les hôtels changent leurs installations et leurs caractéristiques sans avertissement préalable, et il est donc de la responsabilité du client de confirmer les prestations disponibles directement avec l'établissement avant son voyage.

11.3 Taxes locales et frais de service qui ne sont pas inclus dans le prix de l'hôtel

Il est à noter que les taxes et frais de service, qui ne sont pas payés au point de vente, peuvent être prélevés à l'étranger. Le client devra payer toutes ces taxes et tous ces frais locaux directement à l'établissement au moment de son arrivée ou départ.

ARTICLE 12 - CLAUSES SPECIQUES AUX VOIS

12.1 Horaires des vols

Dans l'itinéraire fourni par **MONDO ZENITH**, les horaires des vols sont donnés à titre indicatif uniquement.

Tous les horaires de départ/arrivée sur le billet de vol sont fournis par les compagnies aériennes concernées et ne sont que des estimations. Les horaires peuvent changer en fonction des restrictions de la régulation du trafic aérien, des conditions météorologiques, des exigences opérationnelles ou de maintenance et des obligations des passagers de s'enregistrer à l'heure.

MONDO ZENITH n'est pas responsable des changements d'horaires de départ ou d'arrivée par rapport aux horaires communiqués initialement ou indiqués sur le billet ou de toute autre modification du vol par la compagnie aérienne.

En outre, lorsqu'un tronçon de vol (aller par exemple) n'est pas réalisé, les autres tronçons (le retour par exemple) sont susceptibles d'être annulés sans notification. Dans cette éventualité, **MONDO ZENITH** ne pourra endosser de responsabilité pour aucun des coûts subis par le client.

Pour tous les voyages aériens, il est de la responsabilité du client de vérifier les horaires de départ et d'arrivée de ses vols au moment du voyage.

Pour cette raison le client doit confirmer ses vols avec **MONDO ZENITH** conformément au délai de confirmation de la compagnie aérienne concernée.

ATLAS VOYAGES ne pourra pas mettre en place de procédure spéciale si le client arrive en retard à l'aéroport, ces questions étant à la seule discrétion de la compagnie aérienne concernée. Les horaires inscrits sur le billet ou itinéraire sont les horaires de départ du vol. Les horaires d'enregistrement, tel que recommandé par le transporteur ou les horaires de la compagnie aérienne, constituent les horaires limites pendant lesquels les passagers peuvent être acceptés, incluant le temps nécessaires pour remplir toutes les formalités.

Les vols ne peuvent pas être retenus pour les passagers en retard et **MONDO ZENITH** ne peut être tenu responsable dans de tels cas.

12.2 Taxes, frais et charges imposés par le gouvernement

Le prix du vol peut inclure les taxes, frais et charges imposés sur le transport aérien par les autorités gouvernementales. Ils peuvent représenter une part importante du coût du voyage et sont soit inclus dans le prix du billet soit indiqués séparément sur le billet.

Le client pourra également être amené à payer des taxes, frais ou charges qui n'ont pas déjà été prélevés. Dans certains cas, les taxes de destination sont collectées localement au Gouvernement du pays à partir duquel le client fait son départ et ne peuvent pas être remboursés par **MONDO ZENITH**.

12.3 Refus d'embarquement, annulation ou retard de vols EN CAS DE REFUS D'EMBARQUEMENT, D'ANNULATION OU DE RETARD DE VOLS, LE CLIENT DEVRA FORMULER, EN PREMIER LIEU, UNE RECLAMATION AUPRES DE LA COMPAGNIE AERIENNE DIRECTEMENT.

12.4 Affectation des sièges

MONDO ZENITH n'a aucun contrôle sur l'affectation des sièges des compagnies aériennes. Si le client a des demandes particulières de placement, il doit s'enregistrer le plus tôt possible à l'aéroport. **MONDO ZENITH** ne peut pas garantir au client que ses demandes seront satisfaites.

12.5 Bagages

Le client sera autorisé à avoir gratuitement un bagage en soute et un bagage en cabine sauf pour les compagnies à bas coûts (« low cost »). Ceci est sujet à variation en fonction de la compagnie aérienne, de la classe et/ou de l'itinéraire. Le client devra prendre le minimum de bagages en cabine. Le client pourra être amené à payer des frais supplémentaires pour les bagages enregistrés au-delà de ce qui est autorisé.

Le client devra se renseigner auprès de la compagnie aérienne pour de plus amples informations (pour plus d'infos voir <http://www.iaata.org/bags>).

Pour des raisons de sécurité, le client ne doit pas transporter d'objets dangereux dans ses bagages en cabine ou en soute. De tels objets sont, notamment, gaz comprimé, substances corrosives, substances explosives, substances inflammables liquides ou solides, radioactives, oxydants, poisons, substances infectieuses et mallettes avec systèmes d'alarmes intégrés.

12.6 Vols directs

Il est à noter que la mention « direct » indiquée sur le billet ne signifie pas nécessairement que le vol sera sans arrêt mais uniquement que le client n'aura pas besoin de changer d'avion pendant son voyage.

12.7 Grossesse et enfants

Certaines compagnies aériennes refusent de transporter les femmes qui seront à 28 semaines de grossesse ou plus au moment du voyage retour. Le client devra contacter directement la compagnie aérienne, qui pourrait avoir des règles différentes et devra également consulter son médecin traitant. Les enfants en bas âge doivent être âgés de 6 semaines ou plus pour prendre l'avion et doivent soit s'asseoir sur les genoux d'un adulte ou sur un siège pour enfant.

Le client devra demander plus d'information à son conseiller de voyages et contacter la compagnie aérienne avec laquelle il souhaite voyager pour avoir de plus amples informations concernant les sièges appropriés. De manière générale, les enfants âgés de 2 ans ou plus doivent occuper un siège à part entière.

ARTICLE 13 - LE COMPORTEMENT DU CLIENT

MONDO ZENITH recommande au client de se renseigner sur les règles, lois et coutumes applicables dans sa ou ses destinations. Le client devra en toutes hypothèses se conformer aux règles applicables dans chacun des pays et régions de son itinéraire pendant toute la durée de son séjour, ainsi qu'à toutes les règles relatives à l'entrée et à la sortie des territoires concernés.

MONDO ZENITH ne peut voir sa responsabilité engagée pour tout dommage et/ou désagrément subi par le client qu'il soit généré par son comportement ou celui de tiers. Il incombe au client de s'assurer que lui-même ou l'un des membres de son groupe ne se comporte d'une façon inappropriée ou qui pourrait mettre en péril, tourmenter, blesser ou porter atteinte à d'autres personnes ou qui pourrait endommager un bien appartenant à d'autres personnes (notamment l'ivresse ou un comportement agressif) au cours de son voyage.

Dans le cas où son comportement serait inapproprié ou semblerait inapproprié à l'un des fournisseurs de **MONDO ZENITH** et mettrait en péril, tourmenter, blesserait ou porterait atteinte à d'autres personnes ou requerrait d'endommager un bien appartenant à d'autres personnes, **MONDO ZENITH** ou/ou ses fournisseurs se verra dans l'obligation de prendre des mesures appropriées afin d'assurer la sécurité et le confort de ses clients et de leurs biens et ceux de ses fournisseurs.

Ces mesures peuvent inclure de mettre fin au voyage, auquel cas les engagements de **MONDO ZENITH** et ceux de ses fournisseurs envers le client cesseraient immédiatement et il ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnités relatifs aux coûts ou frais résultant d'une telle résiliation. De surcroît, le client devra rembourser tous les frais relatifs à une telle résiliation.

ARTICLE 14 - EN CAS DE RECLAMATION

En cas de réclamation, le client doit contacter le fournisseur approprié. Si le fournisseur n'est pas en mesure de résoudre le problème à la convenance du client, ce dernier peut contacter **MONDO ZENITH** au 05 39 32 42 pendant les horaires d'ouverture ou par email à info@mvoyages.com

Toutefois, **MONDO ZENITH** ne peut pas intervenir concernant tout problème relatif aux réservations effectuées auprès de compagnies à bas prix (low cost).

Dans le cas où la demande du client ne peut être satisfaite immédiatement, celui-ci doit en informer **MONDO ZENITH** par courrier recommandé avec accusé de réception, le plus tôt possible. Le client devra adresser un courrier recommandé avec accusé de réception sous 15 jours à compter de son retour à **MONDO ZENITH VOYAGES 183 avenue Prince Héritier - Centre Nrea Tanger**, en inscrivant la référence de sa réservation et en donnant toutes les informations nécessaires.

Un retard de notification pourrait empêcher **MONDO ZENITH** de traiter la demande et/ou l'empêcher de mener une enquête approfondie, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la possibilité de percevoir une indemnisation.

ARTICLE 15 - RESPONSABILITE

15.1 Etablissement de la responsabilité

IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE **MONDO ZENITH** EST UN PRESTATAIRE DE SERVICES, EN TANT QUE TEL, IL EST RESPONSABLE EN QUALITE DE PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DES PRESTATIONS DIRECTES QUELLE FOURNIT, SA RESPONSABILITE NE PEUT ETRE MISE EN CAUSE QU'EN CAS DE FAUTE LOURDE OU DE NEGLIGENCE COUPABLE AVEREE.

DANS CE CAS, ELLE EST RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS ET AVERES SUBIS PAR LE CLIENT ET NON DES DOMMAGES INDIRECTS, PERTE DE PROFIT, MANQUE A GAGNER OU AUTRES.

15.2 Confirmation de la réservation

Le client doit s'assurer qu'il voyage en possession de ses confirmations de réservation, billets électroniques, visas appropriés et autres documents de voyage (y compris le passeport). **MONDO ZENITH** ne sera en aucun cas responsable au cas où un fournisseur refuserait de livrer au client le produit ou service réservé si ce dernier n'est pas en possession de ces documents. 15.3

Informations importantes sur les limites de responsabilité

En ce qui concerne les voyages à l'international, la responsabilité de **MONDO ZENITH** envers le client sera limitée ou exclue conformément aux conventions internationales.

MONDO ZENITH est reconnue en tant qu'agence de voyages et de vacances et, à ce titre, ne contrôle ni ne gère de compagnies aériennes, ni d'entreprises maritimes ou ferroviaires.

Le voyage peut être soumis à certaines conventions internationales, notamment la convention de Varsovie du 12 octobre 1929 et la convention de Montréal du 28 mai 1999 (relatives au transport aérien international), la convention d'Athènes du 13 décembre 1974 (relative au transport international par mer) ou la COTIF du 9 mai 1980 (convention relative aux transports internationaux ferroviaires), telles que modifiées ou complétées.

Le client accepte que les « Conditions de transport » des transporteurs ou sociétés de transport s'appliquent au cours de son voyage.

Le client reconnaît que toutes les conditions générales de ventes contenues dans les « Conditions de transport » forment une partie de son contrat avec **MONDO ZENITH** et avec la société de transport et que ces « Conditions de transport » seront considérées comme incluses par référence dans son contrat.

15.4 Evénements excluant la responsabilité de MONDO ZENITH

La responsabilité ne sera jamais engagée si l'inexécution de ses obligations résulte de :

1. une action ou omission imprévisible et insurmontable d'un tiers qui n'a aucun lien avec la prestation vendue ;
1. une action ou omission quelconque de la part du client ;

1. un cas de Force Majeure tel que défini par les articles 268 et suivants du Dahir des Obligations et des Contrats.

● ARTICLE 16 - METEO

MONDO ZENITH ne peut être tenu responsable pour une perturbation du voyage en raison de mauvaises ou inhabituelles conditions météorologiques.

● ARTICLE 17 - ASSISTANCE SPECIALE

Si le client est invalide ou de mobilité réduite ou s'il nécessite une assistance spéciale pour n'importe quelle raison, il doit en avvertir **MONDO ZENITH** au moment de la réservation. Dans le cas où ces exigences changent avant le départ, le client doit en informer **MONDO ZENITH**.

MONDO ZENITH ne pourra être tenue responsable par la suite des pertes que le client pourra subir dans l'hypothèse où elle ou ses fournisseurs ne pourrions satisfaire aux exigences du client.

● ARTICLE 18 - DEMANDES SPECIALES

Le client est requis d'informer **MONDO ZENITH** de toutes demandes spéciales qu'il pourra avoir, laquelle se chargera de les transmettre au fournisseur approprié. Toutefois, **MONDO ZENITH** ne garantit pas la suite donnée à ces demandes spéciales car n'ayant aucun contrôle direct sur la manière dont les services sont fournis.

● VOS DONNEES PERSONNELLES :

Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Dans une logique de respect de la vie privée, **MONDO ZENITH** s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations personnelles soient effectués conformément à la loi n°09-08 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.